

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 622 Arrête promulguant en C.FS

n° 622

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

16 mai 1953

Numéro JO

n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro

1 juin 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis. Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 636 du 19 juin 1950 promulguant, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 49-1364 du 2 août 1949 fixant le statut particulier des auxiliaires de gendarmerie des territoires relevant du Minis- tère de la France d'Outre-Mer autres que l'Indochine

Vull'arrêté n° 1290 du 26 décemb 1952 promulguant le décret n° 52-1331 du 12 décembre 1952, modifiant le précédent,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-1523 du 31 décembre 1951 portant modification du décret n° 49-1364 du 2 août 1949 fixant le statut particulier des auxiliaires de gendarmerie des territoires relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer autres que l'Indochine (JORF. du 4 janvier 1952, p. 209).

Art 2

Le présent arrêté sera enregistré, publiée et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.